

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE



**FEB
& SNIPO**



**France Travail,
UNML & CHEOPS**

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

FEB

**Fédération des Entrepreneurs
de la Boulangerie**

34, Quai de la Loire, 75 019 Paris

Représentée par son Président de la Commission Sociale,
Antoine DESCHAMPS

&

SNIPO

**Syndicat National des Industriels et
Professionnels des Œufs**

7 rue du Faubourg Poissonnière, 75 009 Paris

Représenté par son Président de la Commission Sociale,
Anne-Sophie PHILIPPE

&

France Travail

1, Avenue du Docteur Gley - 75020 PARIS

Représenté par son Directeur Général,
Thibaut GUILLUY

&

Union nationale des Missions locales,

Ci-après dénommé « UNML »

54 rue de Paradis 75010 Paris

Représentée par son Vice-Président,
en charge du monde économique

Thierry MARTY

&

CHEOPS Le réseau des Cap emploi

Conseil National Handicap et Emploi

des Organismes de Placements Spécialisés

Réseau des Cap emploi

47, rue Eugène Oudiné, 75013 Paris

Représenté par son président,

Jean-Pierre BENALET

LES PARTENAIRES

FEB :

La Fédération des Entrepreneurs de Boulangerie (FEB) regroupe et valorise depuis plus de 80 ans des entrepreneurs qui partagent une vision commune et innovante de la Boulangerie Viennoiserie Pâtisserie (BVP).

La FEB regroupe la majorité des entreprises françaises productrices en BVP, ainsi que de nombreux réseaux de magasins de boulangerie-pâtisserie franchisés, intégrés ou en nom propre.

Ainsi, ce sont près de 2000 magasins, soit 60 réseaux de magasins intégrés, franchisés ou en nom propre et 180 ateliers de production sur l'ensemble du territoire (Métropole, Ile de la Réunion, Martinique et Guadeloupe) regroupés au sein de la FEB. Près de 80% des adhérents de la FEB sont des TPE-PME.

SNIPO :

Le Syndicat National des Industriels et Professionnels des Œufs (SNIPO) représente les centres d'emballage des œufs et les fabricants d'ovoproduits français. Le SNIPO regroupe 50 adhérents en 2023, soit la très grande majorité des entreprises françaises du secteur, représentant ainsi plus de 90% des œufs commercialisés en France. Le chiffre d'affaires cumulé des adhérents du SNIPO est d'environ 2 milliards d'euros en 2023.

La très grande majorité des entreprises du secteur sont des TPE-PME ; réparties dans toutes les régions ; et basées principalement sur un schéma familial.

Les entreprises connaissent de fortes tensions sur le recrutement, notamment sur les métiers de la production (opérateur de production, conducteur de ligne, responsable maintenance...) et les métiers de la logistique (préparateur de commande, logisticien...).

France Travail :

Créé par la loi Pour le Plein Emploi du 18 décembre 2023, France Travail a remplacé Pôle emploi au 1^{er} janvier 2024.

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi.

France Travail fait partie du Réseau Pour l'Emploi qui réunit l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs spécialisés (Missions Locales, Cap Emploi) ainsi que, sur la base du volontariat, les opérateurs porteurs de solutions d'accompagnement et d'offres d'accompagnement spécifiques.

Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de tous les employeurs.

Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau Pour l'Emploi.

France Travail en quelques chiffres :

- 1,98 millions de demandeurs d'emploi ont retrouvé un emploi sur les 6 derniers mois
- 83,5 % des demandeurs d'emploi satisfaits de leur accompagnement par France Travail,
- 86 % des entreprises ayant fait appel à France travail pour leurs recrutements sont satisfaites ou très satisfaites des services de France travail,
- 478 millions de visites annuelles sur francetravail.fr et les applications mobiles de France travail,
- Près de 20 millions d'offres d'emploi publiées sur francetravail.fr,
- 23 800 conseillers dédiés au suivi et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et plus de 6 000 conseillers dédiés à la relation entreprise.

UNML :

L'Union Nationale des Missions Locales (UNML) et les Missions Locales (ML) Association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 2003, l'UNML assure à la fois la représentation des missions locales (ML) auprès des acteurs publics, économiques et sociaux au plan national et la fonction de syndicat d'employeurs de la branche professionnelle qui regroupe environ 15 000 salariés.

Présentes sur l'ensemble du territoire national, les 430 missions locales accueillent et accompagnent plus de 1,3 millions de jeunes par an vers l'autonomie et l'emploi. Elles exercent une mission de service public de proximité et sont membres du Réseau pour l'Emploi.

De plus, les ML assurent des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement à l'insertion professionnelle.

L'offre de service des ML vise donc notamment à répondre aux besoins des jeunes sur les thématiques de l'accès à l'emploi, à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la culture, à la pratique du sport et aux loisirs.

Elles favorisent l'engagement du jeune pour le soutenir dans la mise en œuvre de son projet de vie.

Cette mission d'accompagnement s'organise dans le cadre du Parcours d'Accompagnement contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), et depuis le 1^{er} mars 2022, dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ).

L'ensemble des ML assure la mission d'accueil et d'accompagnement social et professionnel des jeunes selon trois grands principes d'action :

- Garantir l'accès à leurs services à tous les jeunes qui le souhaitent dans les 6 800 lieux d'accueil nationaux ;
- Favoriser la co-construction de leur parcours d'insertion, en partant des projets et des attentes des jeunes, dans une posture professionnelle du « tenir conseil » ;
- Assurer la sécurisation des parcours des jeunes en mobilisant les ressources et dispositifs existants, par la fonction « d'assembler » des acteurs de leur territoire d'intervention.

Les Associations Régionales des Missions Locales (ARML), au travers de leurs programmes régionaux d'appui aux ML, comptent parmi leurs fonctions celle d'organiser les partenariats en vue de renforcer l'action des ML et de favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi.

CHEOPS - CAP EMPLOI :

Les missions de CHEOPS :

Les actions permanentes de CHEOPS ont pour objet de :

- Représenter l'ensemble des Organismes de Placement Spécialisés dénommés Cap emploi.
- Participer à la définition et mise en œuvre des politiques d'accès à l'emploi, à la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Professionnaliser les équipes et les acteurs de la gestion des ressources humaines pour l'emploi des personnes handicapées.

Cap emploi, organisme de placement spécialisé, délivre une mission de service public sur l'ensemble du territoire français.

Sa mission est d'informer, conseiller et accompagner les employeurs (quel que soit leur taille et leur secteur d'activité) et les personnes en situation de handicap reconnues bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en voie de l'être (demandeur d'emploi, salarié agents de la fonction publique, travailleurs indépendants ou non-salariés) sur les problématiques d'insertion et de maintien.

Cap emploi intervient sur l'accompagnement vers l'emploi en complémentarité avec France Travail dans le cadre d'une offre de services intégrée mais aussi sur l'accompagnement dans l'emploi lorsque l'impact de la santé met en risque la pérennité de l'emploi (Maintien DANS l'emploi) ou lorsque la personne souhaite ou doit se projeter sur un autre emploi (Maintien EN emploi et Evolution professionnelle). Dans ce cadre, les Cap emploi collaborent avec les acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle du territoire, en complémentarité et en déployant leur expertise emploi/handicap.

LE CONTEXTE

Le 4 décembre 2023, a été signée la Charte de développement de l'emploi et des compétences dans le secteur des entrepreneurs de la Boulangerie-Pâtisserie et des Œufs par les 2 organisations professionnelles d'employeurs (la FEB et le SNIPO), la majorité des organisations syndicales, le Ministère Délégué à l'Enseignement et à la Formation Professionnelle et le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion en présence de Monsieur le Ministre Dussopt et de nombreux acteurs de monde de l'emploi et de la formation professionnelle.

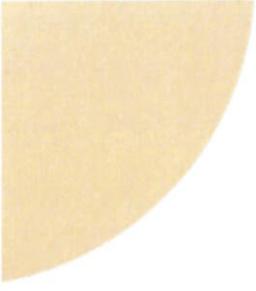
Cette charte s'inscrit dans le cadre d'une démarche paritaire au sein de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP), opérationnelle et déclinée en actions qui fait l'objet d'un suivi commun de l'Etat, de la branche et d'OCAPIAT.

Elle est construite sur 4 axes majeurs :

- Contribuer à développer l'orientation des jeunes et des adultes vers le secteur des entrepreneurs de la boulangerie-pâtisserie et des œufs ;
- Accompagner les entreprises et leurs salariés dans la mise en place de mesures en faveur de l'attractivité et la valorisation des métiers ;
- Faciliter, accompagner les recrutements et agir sur la qualité de l'emploi ;
- Développer les compétences et contribuer à la construction de parcours de formation.

Concernant le secteur et les emplois, regroupant près de 53000 salariés, les entreprises sont présentes dans deux grands secteurs (l'agroalimentaire et le commerce) et regroupent plusieurs catégories de métiers avec des emplois et des postes spécifiques :

- Production : opérateur de production, boulanger, pâtissier, préparateur snacking, conducteur de ligne/ de machines, régleur, opération d'hygiène et sanitation, technicien ingénieur planning et ordonnancement ou encore responsable de production... ;
- Commercialisation : vendeur en magasin, préparateur vendeur en magasin, acheteur, technico-commercial, ADV, ou encore responsable de magasin... ;
- Logistique-transport : préparateur de commandes, agent logistique, responsable logistique, responsable supply chain ou encore chauffeur... ;
- Maintenance : agent/ technicien de maintenance, électromécanicien ou encore responsable de maintenance... ;
- Innovation et R&D : chef de projet, technicien R&D, technicien ingénieur nutrition ou en responsable innovation... ;
- QHSSE : technicien ingénieur en sureté, sécurité, environnement, contrôleur qualité ou encore responsable QHSSE... ;
- Communication et marketing : graphiste, community manager, webmaster, chef de produit, responsable communication ou marketing... ;
- Fonctions support : contrôleur de gestion, comptable, assistant, juriste, administrateur SI, Data scientist, développeur ou encore responsable RH ou RSE...



L'ensemble de ces métiers est concerné par des tensions de recrutement à des niveaux plus ou moins importants, confronté aux diverses crises économiques, environnementales et politiques mais aussi par les attentes des citoyens.

De plus, les transitions numériques, écologiques, environnementales et économiques que connaissent les métiers nécessitent d'adapter les formations et les parcours professionnels pour les salariés et les futurs salariés du secteur.

Les difficultés de recrutement concernent plus particulièrement quatre métiers :

- Production : opérateur de production, boulanger, pâtissier, préparateur snacking, conducteur de machines/ ligne,
- Maintenance : mécanique de maintenance
- Commercialisation : vendeur en magasin, préparateur vendeur en magasin, acheteur, technico-commercial ;
- Les métiers de la logistique : préparateur de commandes, opérateur logistique

Des métiers d'agent de maîtrise ou d'encadrement notamment dans les métiers des ressources humaines ou de la recherche et développement commencent également à être impactés par ces difficultés de recrutement.

En complément des éléments évoqués, la branche établie annuellement un rapport de branche.

En 2024, les postes à pouvoir dans la branche représentent plus de 6% des salariés de la branche soit environ 3500 postes (majoritairement en production pour 71% et en maintenance pour 13%).

Dans ce cadre, les organisations professionnelles, France Travail, CHEOPS et l'Union Nationale des Missions Locales souhaitent poursuivre la dynamique en s'associant au travers du présent Accord Cadre.

Pour la réussite de ce partenariat, l'ensemble des acteurs se sont entendus sur des axes de travail concrets en prenant les engagements détaillés ci-après.

LES AXES DE PARTENARIAT :

La FEB, le SNIPO, FRANCE TRAVAIL, CHEOPS et l'UNML ont identifié 4 axes principaux de partenariat visant à agir ensemble sur le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et la satisfaction des besoins en recrutement des entreprises du secteur.

Ces axes de partenariat se concrétisent par l'élaboration conjointe d'actions mises en œuvre opérationnellement au niveau des territoires.

1. Développer les relations opérationnelles entre la FEB, le SNIPO, France Travail, CHEOPS et l'UNML et leurs entreprises adhérentes
2. Contribuer à la promotion et à la valorisation des métiers des secteurs,
3. Collaborer pour faciliter les recrutements dans les secteurs,
4. Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi dans les secteurs.

1. Développer les relations opérationnelles entre la FEB, le SNIPO, France Travail, CHEOPS et l'UNML et leurs entreprises adhérentes

1.1 Faciliter les contacts à une maille régionale

Pour initier et suivre la déclinaison opérationnelle de cette convention à la maille territoriale pertinente, la FEB, le SNIPO, FRANCE TRAVAIL, CHEOPS et l'UNML faciliteront la mise en contact des Correspondants Régionaux Offre de services aux Entreprises (CROSE) de France Travail, des Délégués Régionaux des CHEOPS Régionaux, des référents du monde économique des Associations Régionales des Missions Locales (ARML) et des référents de la FEB et du SNIPO.

Les entreprises adhérentes de la FEB et du SNIPO s'engagent à les identifier au plus tôt. Ils seront la clé d'entrée pour faciliter la mise en œuvre des actions avec les entreprises réparties dans toutes les régions de France en lien avec les entreprises professionnelles adhérentes à la FEB et du SNIPO.

Dans l'objectif d'opérationnaliser cet accord, les équipes la FEB, le SNIPO, FRANCE TRAVAIL, CHEOPS et l'UNML et leurs entreprises adhérentes s'engagent, dans la mesure du possible, à partager leurs enjeux, orientations stratégiques et objectifs au niveau territorial le plus adapté. Ces échanges permettront de prendre en compte le contexte des différents territoires dans la déclinaison de cet accord.

1.2 Renforcer la connaissance des 3 réseaux

France Travail, CHEOPS et l'UNML s'engagent à :

- Organiser des webinaires de présentation de la présente convention et de leur offre de services réunissant leurs référents régionaux et sectoriels auprès de la FEB, du SNIPO et leurs adhérents,
- Diffuser dans leur réseau les études prospectives et outils de promotion des emplois/ formations transmis par la FEB et le SNIPO pour faciliter l'identification de leviers d'action emploi/formation à mobiliser pour répondre aux besoins en recrutement,
- Mettre à disposition de la FEB et du SNIPO et de leurs entreprises adhérentes leurs études et données nationales ou régionales sur le marché du travail (Base DATA emploi, enquête BMO, etc.)

La Fédération des Entrepreneurs de la Boulangerie (FEB) et le SNIPO s'engagent à :

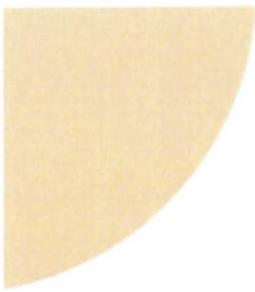
- Faciliter les liens de France Travail, de Cheops et des Missions locales avec les acteurs du secteur ;
- Informer France Travail, Cheops et les Missions locales des évolutions relatives au secteur et faciliter la compréhension du réseau France Travail, Cheops et des Missions locales via l'organisation de webinaires ou tout autre moyen propice à la compréhension des enjeux du secteur,
- Relayer auprès de leurs entreprises adhérentes toutes les informations relatives au marché de l'emploi publiées par France Travail, Cheops et des Missions locales,
- Transmettre à leurs entreprises adhérentes les invitations aux présentations de l'offre de service de France Travail, Cheops et des Missions locales,
- Inciter leurs entreprises adhérentes à répondre aux enquêtes périodiques (par exemple : enquête BMO, baromètre de satisfaction, métiers en tension, pratiques de recrutement...),
- Favoriser, dans la mesure du possible la mise en relation entre les équipes de France Travail, Cap Emploi, et des Missions locales et les entreprises du secteur, dans le cadre des démarches de prospection de France Travail, Cheops et des Missions locales.

2. Contribuer à la promotion et à la valorisation des métiers de la boulangerie pâtisserie et des œufs

Dans un contexte de tension de recrutement, la promotion des métiers constitue un facteur de réussite important pour accompagner les recrutements.

Les besoins en recrutement des entreprises de la boulangerie/ pâtisserie et des œufs sont variés et recouvrent tant la filière commerce que la filière industrie agro-alimentaire.

Des actions de communication et de sensibilisation sur l'ensemble des métiers concernés seront développées au niveau national et territorial tant en direction des demandeurs d'emploi que des conseillers de France Travail, des Cap Emploi et de l'UNML.



Les partenaires partagent leurs calendriers prévisionnels d'évènements auprès des entreprises du secteur pour faire connaître aux demandeurs d'emploi et/ou aux salariés en reconversion professionnelle les métiers, les certifications professionnelles (notamment les CQP spécifiques au secteur de la boulangerie viennoiserie pâtisserie) et formations associées, les opportunités d'emploi dans la boulangerie, pâtisserie et des œufs.

À titre d'exemple les événements concernés sont les événements #Tous mobilisés, les Jobs dating, les Salons en ligne France Travail.

Dans cet objectif, la Fédération des Entrepreneurs de la boulangerie (FEB) et le SNIPO s'engagent à :

- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation aux métiers de la boulangerie/pâtisserie et des œufs auprès des conseillers de France Travail, de Cap Emploi et des professionnels des Missions locales en promouvant la diversité des métiers et des environnements professionnels dans les entreprises des secteurs,
- Transmettre à France Travail, à Cheops et à l'UNML tout support de communication et d'information pour promouvoir les métiers (ex : fiches métiers, infographies, vidéos métiers, parcours de formation...),
- Inciter, à travers leurs entreprises adhérentes, les entreprises des secteurs à participer à des actions de présentation des métiers et formations auprès des demandeurs d'emploi organisées par France Travail, Cheops ou L'UNML et diffusées dans Mes Evènements Emploi.
- Promouvoir le dispositif d'immersion professionnelle dit « Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel » (PMSMP) pour faire découvrir les métiers, valider des projets professionnels ou tester des candidats lors de recrutements. Les entreprises de la boulangerie pâtisserie et des œufs pourront utiliser le site « immersion facilitée » afin de publier les capacités à accueillir des personnes en immersion et simplifier la réalisation des périodes (dématérialisation du processus),
- Faciliter la diffusion des informations liées à l'amélioration de l'employabilité des entreprises,
- Inciter ses adhérents à accueillir dans leurs entreprise les équipes de France Travail, CHEOPS/ Cap Emploi et l'UNML lors de visites découverte et à participer via leur OPCO, à l'enrichissement des fiches ROME de France Travail au regard de l'évolution des métiers de la boulangerie/ pâtisserie et œufs en identifiant les nouveaux savoirs, savoir-faire et savoir-être professionnels et pour permettre de repérer les mobilités professionnelles associées à ces métiers.

France Travail et CHEOPS, chacun dans leur domaine et en coordination, s'engagent à :

- Partager auprès de leurs réseaux toutes les informations, documents, outils digitaux de présentation des métiers et dispositifs de formation communiqués par la FEB et le SNIPO afin de développer l'expertise métiers des conseillers,
- Valoriser les métiers de la boulangerie/ pâtisserie et des œufs auprès des demandeurs d'emploi au travers de leurs canaux de communication externe (France Travail.fr, réseaux sociaux, newsletter...),
- Inciter leurs délégués régionaux à participer aux webinaires et aux visites terrain organisés par la FEB et le SNIPO,
- Développer auprès des entreprises de la boulangerie/ pâtisserie et des œufs la connaissance des dispositifs de découverte des métiers (les ateliers de détection de potentiel, l'immersion ainsi que la plateforme associée, immersion facilitée, ...),
- Accompagner les entreprises de la boulangerie/pâtisserie et des œufs afin d'améliorer l'attractivité de leurs offres et leur marque employeur,
- Faciliter la promotion des événements de découverte des métiers et des formations via Mes Evénements Emploi,
- Informer la FEB et le SNIPO des semaines thématiques nationales relevant de leur secteur, qui les relaieront à leurs entreprises adhérentes en vue d'inciter les entreprises à s'associer aux événements organisés dans toutes les régions,
- Répondre aux sollicitations des employeurs sur l'expression de leurs besoins en matière d'identification de candidats en situation de handicap en mettant en œuvre la Team handicap associée à l'expertise de conseillers Cap emploi

France Travail, la FEB et le SNIPO collaborent pour créer de nouvelles ressources ou mettre à disposition des ressources existantes sur l'Académie France Travail visant à favoriser le développement des connaissances des conseillers du réseau pour l'emploi sur les métiers du secteur.

La FEB et le SNIPO inciteront leurs adhérents à créer leur Page Employeur sur le site www.francetravail.fr pour mettre en valeur leurs activités, leurs engagements et leurs offres d'emploi : www.francetravail.fr/employeur/vos-recrutements/informez-vous-sur-vos-services-d/ma-page-employeur.html

3. Collaborer pour faciliter les recrutements dans les secteurs

Face aux difficultés de recrutement et pénuries en compétences, l'élargissement du sourcing des candidats, l'anticipation des besoins de recrutement et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi dans l'adaptation de leurs compétences sont des objectifs partagés par la FEB, le SNIPO, France Travail, CHEOPS et l'UNML et leurs entreprises adhérentes.

Pour ce faire, la FEB, le SNIPO, FRANCE TRAVAIL, CHEOPS et l'UNML travailleront ensemble à l'identification des compétences transférables permettant d'orienter de nouveaux entrants vers le secteur et au développement de démarches innovantes de recrutement via les dispositifs de chaque partenaire et d'autres acteurs de l'écosystème.

À cet effet, la FEB, le SNIPO, FRANCE TRAVAIL, CHEOPS et l'UNML s'engagent à mobiliser de façon coordonnée tout ou partie de leurs dispositifs (dispositifs mis en œuvre par la FEB, le SNIPO, FRANCE TRAVAIL, CHEOPS et l'UNML ...) dans le respect des règles qui les régissent, des moyens alloués et des priorités de mobilisation propres à la politique de chaque partenaire.

Dans cet objectif, France Travail et Cheops, chacun dans leur domaine et en coordination, s'engagent à :

- Présenter aux entreprises adhérentes de la FEB et du SNIPO, et mobiliser, en tant que de besoin, leur offre de services en matière de recrutement (pour France Travail, l'offre de services France Travail Pro), notamment :
 - la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) et les ateliers de détection de potentiels, qui privilégient le repérage d'habiletés et permettent d'élargir le sourcing des candidats,
 - le dispositif d'immersion en milieu professionnel (PMSMP), qui permet aux entreprises de faire découvrir leurs métiers et de tester des candidats en amont de recrutements et aux demandeurs d'emploi de confirmer leur projet professionnel. Cette action visera aussi à promouvoir le recours au site « Immersion facilitée » afin de permettre aux entreprises de publier leur capacité d'accueil des personnes en recherche d'emploi et simplifier la réalisation de ces périodes (dématérialisation du processus).
 - les dispositifs de formation préalable au recrutement qui peuvent être mobilisés dès lors qu'un écart de compétence particulier est constaté entre les compétences des candidats et celles requises pour commencer à occuper le poste. Afin d'accompagner des nouveaux publics vers les métiers la boulangerie/ pâtisserie et des œufs et les entreprises dans leurs recrutements, France Travail en coordination avec la FEB et le SNIPO, assure auprès des entreprises adhérentes, la promotion des dispositifs d'adaptation au poste (POEI) et leurs modalités (AFEST) et de reconversion via l'alternance ou la professionnalisation (CQP).
 - le service en ligne « la Bonne Compétence Pro » pour faciliter le recrutement au plus tôt des demandeurs en fin de formation (<https://labonnecompetencepro.pole-emploi.fr/>),
 - les autres aides et mesures mobilisables pour favoriser les recrutements (contrats aidés, aides à la mobilité, etc.)

- Repérer et partager les actions innovantes des territoires pour essaimage auprès d'autres territoires,
- Promouvoir et accompagner les entreprises de la boulangerie/ pâtisserie et des œufs à l'utilisation de la diversité des modalités de recrutement et faciliter la mobilisation de leurs équipes pour l'organisation d'évènements de recrutement de type E-recrutement ou en présentiel (salons en ligne, stades vers l'emploi, jobs dating inversés...).

L'UNML s'engage à :

mobiliser le réseau des missions locales à travers les instances régionales pour faciliter le recrutement dans les secteurs en :

- Incitant les ARML à décliner cet accord en l'intégrant dans leurs programmes régionaux d'animation pour mettre en œuvre l'offre de services dans le cadre de ce partenariat ;
- Encourageant les missions locales (ML) à articuler l'accompagnement des jeunes vers l'emploi en lien avec les besoins des entreprises adhérentes des secteurs.

La Fédération des Entrepreneurs de la Boulangerie (FEB) et le SNIPO s'engagent à :

Communiquer la cartographie des besoins en recrutement des entreprises du secteur, en les qualifiant par métiers pour anticiper et optimiser la mobilisation des services d'aide au recrutement.

- Promouvoir auprès de leurs entreprises adhérentes et de leur écosystème l'offre de service de France Travail, des missions locales et des Cap emploi en matière de recrutement.
- Communiquer à leurs entreprises adhérentes sur l'intérêt pour leurs adhérents de déposer leurs offres d'emploi ouvertes au recrutement externe dans leur espace recruteur, sur le site www.france-travail.fr et/ou auprès des agences locales de France Travail afin de favoriser la transparence du marché du travail, le recrutement des entreprises et le placement de demandeurs d'emploi. France Travail présentera ses différentes solutions d'agrégation et de transfert d'offres aux adhérents.
- Promouvoir auprès de leurs entreprises adhérentes l'approche par les compétences afin de contribuer à l'évolution des pratiques de recrutement et d'élargir le sourcing lors des recrutements.
- Partager auprès de leurs entreprises adhérentes et leur écosystème le calendrier des évènements organisés par France Travail tels que les semaines ou les journées thématiques (semaine des métiers de l'« agroalimentaire », « journées commerce/métiers de bouche ») destinés à faire connaître aux demandeurs d'emploi et/ou aux salariés en reconversion professionnelle les métiers, les certifications professionnelles (notamment les CQP spécifiques au secteur de la boulangerie viennoiserie pâtisserie) et formations associées et opportunités d'emploi dans les entreprises de la boulangerie.
- Inciter les entreprises des secteurs à participer à des évènements de recrutement innovants organisés par les partenaires France Travail.
- Encourager leurs entreprises adhérentes à utiliser activement l'outil 'Mes aides à l'embauche' pour déterminer les aides possibles en fonction d'un candidat.

4. Favoriser l'insertion durable des demandeurs d'emploi

4.1. Renforcer les démarches inclusives à destination des publics les plus éloignés de l'emploi

Fort de leur engagement sociétal, la Fédération des Entrepreneurs de la Boulangerie (FEB) et le SNIPO sont attentifs à la situation des publics en insertion et les plus éloignés de l'emploi.

À ce titre, France Travail, en lien avec ses partenaires du Réseau pour l'emploi (Missions locales, réseau des Cap emploi), la FEB et le SNIPO s'engagent dans une démarche inclusive en direction de ces personnes tant dans le ciblage de ces publics, l'adaptation des process de recrutement que de l'insertion durable dans l'emploi.

Dans cet objectif, la FEB, le SNIPO, FRANCE TRAVAIL et l'UNML s'engagent à mobiliser au plus près des territoires leurs ressources humaines et technicités pour faciliter le recrutement, la formation et l'insertion de ces publics au travers notamment de la promotion des dispositifs d'adaptation au poste (POEI) et leurs modalités (AFEST), de reconversion via l'alternance ou la professionnalisation (CQP).

Des actions conjointes seront mises en œuvre en faveur notamment :

- Des jeunes bénéficiaires d'un accompagnement Contrat Engagement Jeune,
- Des demandeurs d'emploi de longue durée,
- Des bénéficiaires du RSA,
- Des publics réfugiés,
- Des seniors,
- Des résidents QPV,
- Des personnes en situation de handicap,
- Des personnes en milieu carcéral.

Par ailleurs, France Travail, membre constitutif du groupement d'intérêt public de la communauté « **Les Entreprises s'engagent** » développe de nombreuses collaborations dans les territoires avec les clubs départementaux de cette communauté. France Travail facilitera la mise en relation des adhérents de la FEB et du SNIPO avec cette Communauté. La FEB et le SNIPO inciteront leurs entreprises adhérentes à s'engager dans cette communauté des Clubs « Les Entreprises s'engagent » pour une société inclusive et un monde durable.

Enfin, France Travail développe une communauté de **Clubs sportifs engagés** en faveur de l'insertion professionnelle par le sport qui vise à favoriser la mise en œuvre d'actions d'aller-vers, d'accompagnement et de remobilisation par la pratique sportive des personnes les plus éloignées de l'emploi (jeunes en contrat CEJ, bénéficiaires du RSA...). France Travail présentera cette initiative à la FEB, au SNIPO et leurs adhérents qui peuvent être intéressés de conduire des actions en partenariat avec des clubs sportifs et les acteurs du service public de l'emploi (job dating, forum des métiers...).

4.2. Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes

L'approche globale de l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) est une spécificité du réseau des Missions locales. Elle permet de lever et de traiter l'ensemble des obstacles à l'insertion professionnelle et à la vie active (emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs), en lien avec les partenaires du territoire.

L'offre de service des Missions locales à destination des jeunes a pour vocation de :

- Repérer, mobiliser, informer et accueillir les jeunes
- Elaborer un co-diagnostic à 360° pour prendre en compte l'ensemble des dimensions de la situation du jeune
- Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé adapté aux jeunes

Dans cet objectif, la FEB, le SNIPO, France Travail et l'UNML s'engagent à mobiliser au plus près des territoires leurs ressources humaines et expertises pour faciliter le recrutement, la formation et l'insertion de ces publics jeunes, notamment les jeunes bénéficiaires d'un accompagnement Contrat Engagement Jeune.

4.3. Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap

Dans le cadre du rapprochement, initié en 2020, entre Cap emploi et France Travail, ont été créées dans chacune des 900 agences France Travail au titre du Lieu Unique d'Accompagnement des **Teams handicap** composées de conseillers France Travail à dominante handicap et de conseillers Cap emploi qui interviennent en complémentarité pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et les employeurs sur leurs projets de recrutement et d'intégration de collaborateurs en situation de handicap. L'expertise des conseillers Cap emploi est mobilisée dans les situations pour lesquelles est établi un besoin important d'accompagnement sur le champ de la compensation du handicap.

Les Teams handicap accompagnent les employeurs et mettent à leur service la complémentarité d'un savoir-faire et un service personnalisé, adapté à leurs besoins.

Dans cet objectif, elles s'engagent à :

- Conseiller les employeurs pour rendre leurs offres plus attractives, notamment en précisant l'environnement de travail et en détaillant les missions du poste proposé. Il s'agit par ailleurs, de garantir la mise en visibilité de leur engagement pour favoriser le positionnement des candidats en situation de handicap
- Réaliser un sourcing et une présélection de candidats en situation de handicap correspondant aux attendus du poste
- Promouvoir auprès des demandeurs d'emploi les opportunités d'emploi des employeurs, avec la possibilité de faire découvrir leur secteur d'activité et leurs besoins de recrutement à un collectif de candidats en situation de handicap dans le cadre d'une information collective dédiée ou de sessions de recrutement dans un format différent (stade vers l'emploi, etc...)
- Permettre aux employeurs de détecter de nouveaux talents en situation de handicap en mettant en œuvre des méthodes nouvelles pour recruter autrement que sur CV grâce à la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS)

- Sécuriser le recrutement d'un nouveau collaborateur handicapé :
 - accompagner l'employeur lors de la prise de poste notamment en sensibilisant les équipes
 - mobiliser l'expertise de Cap emploi si l'environnement de travail doit être adapté (analyse de la situation de travail, conseils et mise en œuvre des aménagements)
- Sécuriser le parcours professionnel d'un collaborateur handicapé avec l'intervention d'un conseiller Cap emploi sur des situations rencontrées en emploi post recrutement

La FEB et le SNIPO s'engagent à **faciliter et développer l'accès et le maintien dans l'emploi de salariés en situation de handicap au sein de leurs entreprises adhérentes** en les invitant à :

- Devenir un partenaire actif des Teams handicap en prêtant attention à leurs sollicitations dans le cadre du suivi d'un recrutement, de promotions de profils ou d'actions de maintien dans l'emploi,
- Accueillir des demandeurs d'emploi en situation de handicap en immersion professionnelle pour leur permettre de confirmer l'environnement de travail le plus adapté à leurs besoins ou leur projet professionnel (Plateforme <https://immersionfacile.beta.gouv.fr>),
- Solliciter la Team Handicap pour vérifier les compétences d'un candidat identifié pour un poste et analyser les besoins éventuels de compensation, de formation ou d'adaptation,
- Mobiliser une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) si les employeurs identifient un candidat, inscrit à France Travail, qui pourrait correspondre mais qui ne dispose pas de l'ensemble des compétences nécessaires pour occuper le poste,
- Sensibiliser le collectif de travail à l'accueil et l'intégration d'une personne en situation de handicap,
- En cas de difficulté rencontrée avec un salarié en situation de handicap en poste ou récemment recruté, mobiliser France Travail/Cap emploi pour sécuriser leur recrutement, avant d'envisager une rupture.

MISE EN ŒUVRE

1. Durée

Le présent accord-cadre prend effet à sa date de signature pour une durée de 3 ans.

2. Pilotage et suivi

La FEB, le SNIPO, FRANCE TRAVAIL, CHEOPS et l'UNML réunissent annuellement un Comité de pilotage (COFIL) national, composé d'un représentant de chaque partie signataire du présent accord. Ils pourront s'adjoindre autant que de besoin des expertises ad hoc utiles afin de suivre les engagements et notamment de représentants de entreprises pour les actions qui les concernent.

Au-delà des données quantitatives, une analyse qualitative du partenariat et des actions complémentaires sera réalisée (annexe 5).

Le COFIL établira une synthèse des informations et données opérationnelles remontées par les correspondants régionaux de chacun des réseaux. Il partagera un bilan afin d'évaluer les différentes actions entreprises et enrichir éventuellement les axes de collaboration.

Le COFIL posera, à échéance, les modalités de la reconduction de l'accord après un bilan global.

Aussi, la FEB, le SNIPO, FRANCE TRAVAIL, CHEOPS et l'UNML et ses entreprises adhérentes inciteront leurs régions à développer des partenariats opérationnels afin de mettre en œuvre, au regard du diagnostic territorial, une collaboration active au service du recrutement et du placement des demandeurs d'emploi.

3. Communication

La FEB, le SNIPO, FRANCE TRAVAIL, CHEOPS et l'UNML informent leurs réseaux respectifs des dispositions de la présente convention et des bilans réalisés chaque année. Les parties conviennent par ailleurs de mettre en place des actions de communication partagées pour valoriser leur coopération dans leurs supports respectifs d'information à destination des entreprises et des publics cible.

Elles veillent à s'informer mutuellement des événements de portée nationale et régionale.

Elles s'assurent d'afficher conjointement les logos sur les actions communes, d'intégrer l'autre partenaire dans tout support de communication relatif aux actions réalisées en commun.

Toute utilisation des logos de la FEB, le SNIPO, FRANCE TRAVAIL et l'UNML pour des actions mises en place dans le cadre de l'accord sera soumise à une autorisation expresse de la part des partenaires.

4. Gestion des données

Chaque partie est responsable, chacune pour son propre usage, des données à caractère personnel qu'elle recueille au cours de l'exécution du présent contrat conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données 2016/679 ("RGPD"). Les coordonnées des contacts de chaque partie figurant, au jour de la signature du présent contrat, sont conservées dans le système d'information de chaque partie pour les besoins du présent partenariat et pendant la durée du contrat.

Elles sont hébergées dans un pays de l'Union Européenne ou auprès d'un prestataire ayant accepté contractuellement les exigences de l'article 28 du RGPD.

Chaque partie prend les dispositions qui lui incombent, afin notamment d'assurer l'information des personnes concernées en application des articles 12, 13 et 14 du RGPD ainsi que l'exercice de leurs droits en application des articles 15 et suivants du RGPD, permettant qu'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données puisse être exercé et traité dans un délai inférieur à 30 jours par courrier ou email adressé directement aux personnes concernées. Les parties s'assurent également que les violations de données sont traitées dans les conditions prévues par les articles 33 et 43 du RGPD.

5. Modalités de révision et de résiliation

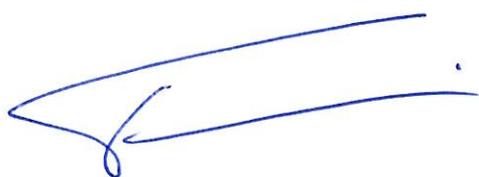
Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant entre les deux parties.

La présente convention peut être résiliée, à la demande de l'une ou l'autre des parties, par un courrier adressé en lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet dans un délai de 3 mois à compter de la date de réception de cette décision par l'autre partie.

Fait en cinq exemplaires originaux, remis à chacune des parties,

À Paris, le 26 mars 2025

Pour France Travail



Le Directeur Général
Thibaut GUILLUY

Pour FEB



Le Président de la Commission Sociale
Antoine DESCHAMPS

Pour le SNIPO



La Présidente de la Commission Sociale
Anne-Sophie PHILIPPE

Pour UNML



Le Vice-Président, en charge du Monde Economique
Stéphane VALLI

Pour CHEOPS



Le Président
Jean-Pierre BENAZET

ANNEXES

- ANNEXE 1 :
Liste et coordonnées des Référents Régionaux et sectoriels de France Travail
- Annexe 2 :
Liste et coordonnées des Référents Régionaux et sectoriels des Cap Emploi
- Annexe 3 :
Liste et coordonnées des Référents Régionaux et sectoriels des ML
- Annexe 4 :
Liste des interlocuteurs FEB - SNIPO
- Annexe 5 :
Données de suivi et de pilotage